

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 MARS 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
03/5/21
DOSSIER N°5612**

**RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES -
RÉAFFECTATION DE SUBVENTIONS**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Nicolas SIMONNET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Catherine DEFEMME à Hélène FAIVRE
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Bertrand LABAR
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

En l'absence de M. Thierry GAILLARD (ayant donné pouvoir à M. Bertrand LABAR)

Présidence de séance assurée par M. Patrice MORANCAIS, Premier Vice-Président, en
l'absence de MME Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental

**OBJET : RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES - RÉAFFECTATION
DE SUBVENTIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2023-03/5/21 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- De réaffecter les subventions relatives à la restauration des milieux aquatiques conformément au tableau annexé à la présente délibération ;
- De fixer à deux ans le délai de réalisation des travaux à compter de la date de notification de la réattribution de la subvention,
- D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier .

Sont membres du SIARCA, les EPCI suivants dont les Elus Conseillers départementaux

Ne prennent pas part au vote comme suit :

Mme ML. Geoffre, Mme A. Martin, M E. Bodeau, M P. Bayol, Elus CA Grand Guéret

Mme H. Faivre, M L. Daulny, Elus CC du Pays Dunois

Mme H. Pilat (ayant donné pouvoir à M G. Marsaleix), M G. Marsaleix, Elus CC Portes de la Creuse en Marche

Adopté : 22 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET